

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(Règlement numéro 649 concernant les dérogations mineures)

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE	
Adresse	
Numéro de lot	
Zone	
IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE / REQUÉRANT	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
OBJET DE LA DEMANDE <input type="checkbox"/> VOIR ANNEXE	
Nature	
Dispositions réglementaires (articles concernés)	
<p>La demande doit être accompagnée d'une lettre explicative et argumentative visant à décrire la ou les raisons qui vous empêchent de vous conformer à la réglementation actuelle ainsi que le ou les préjudices subis.</p>	
DOCUMENTS REQUIS	
• Lettre explicative et argumentaire sur la nature de la demande	<input type="checkbox"/>
• Plan de localisation ou d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, illustrant la nature de la demande	<input type="checkbox"/>
• Photos récentes de la propriété et/ou de la situation faisant l'objet de la demande	<input type="checkbox"/>
• Paiement des frais d'ouverture du dossier (par chèque) (Tarif 2025) (652\$)*	<input type="checkbox"/>
• Paiement des frais pour la procédure légale d'adoption (par chèque) (393\$)*	<input type="checkbox"/>
• Procuration (si non propriétaire)	<input type="checkbox"/>
• Tout autre document ou information pertinente pouvant aider à la compréhension de la demande	<input type="checkbox"/>
<p>Le Service de l'urbanisme et de l'environnement se réserve le droit d'exiger tout autre document pertinent à l'analyse de la demande. Il est fortement recommandé de communiquer avec les membres du Service avant de déposer votre demande.</p> <p style="text-align: right;"><i>*Le paiement doit être fait à l'aide de 2 chèques distincts (au moment du dépôt de la demande)</i></p>	





DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

(Règlement numéro 156 concernant les dérogations mineures)

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Votre demande doit être formulée, par écrit, à l'attention de la Division de la planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Elle doit être déposée en main propre à nos bureaux, au 955, rue Morison, ou par courriel, à l'adresse suivante : urbanisme@st-hyacinthe.ca

Les documents requis (photos, plans, etc.) doivent être soumis par courriel en version électronique (PDF ou autres).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Selon les critères prévus à l'article 145 de la LAU, une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, ne peut être recevable que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Une dérogation mineure aux règlements de zonage ou de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme
- Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique
- Une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande
- Une dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété
- Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi

CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

Votre demande sera traitée par la Division de la planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement :

- Étude de la demande par le Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Présentation de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour recommandation
- Décision du Conseil en assemblée plénière
- Correspondance envoyée au propriétaire/requérant suivant l'assemblée plénière du Conseil
- Publication d'un avis public conformément à la Loi (au moins 15 jours avant l'assemblée publique du Conseil)
- Adoption de la résolution par le Conseil en assemblée publique

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE / REQUÉRANT

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature du propriétaire ou du requérant :

Date :